

J'essaierai de revenir avec une réponse qui convient à la gestion interne de la Chambre.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PROJET DE LOI C-58 — PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**M. Guy Ricard (Laval—Ouest):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, avec modifications.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les membres, tous les députés qui ont participé à ce comité, tout le personnel de soutien, et spécialement la greffière du comité, M<sup>me</sup> Santosh Sirpaul qui a travaillé sans relâche et parfois même tout le weekend pour préparer les rapports et les commentaires pour le bénéfice du comité.

• (1530)

[Traduction]

#### LES DROITS DE LA PERSONNES ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES — QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur le Président, comme c'est aujourd'hui la Journée internationale des droits de l'homme, je suis très heureux de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Ce quatrième rapport déposé dans les deux langues officielles s'intitule *Questions sans réponse: S'entendre pour agir*.

C'est l'une des rares fois, sinon la première, qu'un comité permanent a recours à ses pouvoirs lui permettant d'étudier la réponse du gouvernement à un de ses rapports antérieurs et de demander un complément d'information. En effet, ce quatrième rapport est une analyse de la réponse que le gouvernement a donnée récemment à notre deuxième rapport, qui invitait le gouvernement à élaborer une stratégie nationale complète pour intégrer les personnes handicapées à la vie économique du Canada.

## Affaires courantes

L'opinion unanime du comité est que la réponse du gouvernement, sans être dépourvue d'initiatives valables, n'est pas vraiment une réponse globale. Il demande donc au gouvernement de poursuivre le dialogue amorcé par le deuxième rapport. Il importe de donner des réponses claires et complètes aux questions soulevées dans ce deuxième rapport si l'on veut que les Canadiens, notamment ceux qui sont handicapés, sachent à quoi s'attendre de leur gouvernement. Ces réponses sont nécessaires aussi, en un sens plus large, parce que les comités de la Chambre ne peuvent être efficaces que si le gouvernement prend sérieusement en considération leurs travaux.

Par conséquent, aux termes de l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse globale à son rapport dans un délai de 150 jours. Nous estimons que cette réponse n'a déjà que trop tardé, parce qu'elle doit porter entièrement sur notre deuxième rapport. Nous prions donc le gouvernement de répondre le plus rapidement possible.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

## PÉTITIONS

### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux résidents d'Amherstview, de Napanee et d'autres régions proches de la circonscription de Kingston et les Îles.

Les signataires vivent dans la circonscription de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington, qu'un député conservateur représente à la Chambre. Il semble que ce député ne veut pas présenter ce genre de pétitions. Je suis donc heureux de le faire à sa place, au nom des signataires, qui proclament leur opposition à la taxe sur les produits et services et surtout à son application aux livres et aux journaux.

Les pétitionnaires soulignent que la diffusion libre des imprimés est l'une des bases de nos traditions démocratiques. Ils estiment donc que l'imposition de cette odieuse taxe sur les imprimés menace notre structure démocratique. Par conséquent, ils exhortent le Parlement à rejeter la TPS.

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, j'ai le privilège, en vertu de l'article 36 du Règlement, de déposer trois pétitions signées par des particuliers, de l'Ontario surtout mais aussi du Québec, de la région d'Ottawa notamment, qui s'oppo-